



Protocole 2020 Camp de golf au club de golf Montcalm

Le club de golf Montcalm fait des aménagements et organise l'horaire et des activités de son camp de jour afin d'éviter la propagation de la COVID-19. Nous mettons l'accent sur les mesures suivantes :

- **La distanciation sociale** dans nos locaux, sur le terrain et dans les aires d'entraînement.
- **Interdiction de rassemblements**, en planifiant les activités afin d'éviter les croisements entre les différents sous-groupes.
- **Les mesures sanitaires** mises en place pour la santé des clients et de notre personnel

Différentes autres mesures sont prises pour favoriser un déroulement optimal des camps de jour. Les prochaines pages détaillent les mesures détaillées prises par le club de golf Montcalm.

Mesure 1 : gestion administrative

Les ratios enfants / moniteur seront les suivants :

- Groupe d'âge : 7-8 ans, 1/7 ratio moniteur / enfants
- Groupe d'âge : 9-17 ans, 1/8 ratio moniteur / enfants
- Ces ratios respectent les directives de la santé publique pour la tenue des camps de jour

Le parent doit :

- Remplir le formulaire d'inscription en ligne comprenant :
 - o Informations générales (nom, adresse, âge) ;
 - o Personne à rejoindre en cas d'urgence : une personne doit être disponible en tout temps pour venir chercher le participant ;
 - o Fiche santé de l'enfant ;
 - o L'autorisation médicale ;
 - o L'Adhésion au « code de vie » ;
 - o Mesures de protection COVID-19 et acceptation du risque.
- Fournir les lunchs pour son enfant. Le service de dîner ne sera pas disponible cette année.

L'enfant participant au camp de golf doit :

- S'engager à respecter un code de vie.

Le club de golf Montcalm :

- A une couverture d'assurances qui inclut tous les risques associés pour la tenue des camps de golf
- Conserve toutes les listes de présences afin de retracer adéquatement les contacts possibles entre les participants et les moniteurs.
- A une liste des numéros d'urgence qui doivent être accessibles en tout temps.

- Prendra contact avec la Santé publique de Lanaudière pour connaître les procédures en cas d'éclosion.
- Analysera les fiches médicales des participants qui ont certaines problématiques de santé et déterminera s'il est sécuritaire de les accueillir au camp de golf.

Mesure 2 : questionnaire santé quotidien

Les moniteurs et enfants doivent remplir et remettre un questionnaire santé à tous les jours pour confirmer qu'ils :

- Ne présentent aucun symptôme de la COVID-19 :
 - Fièvre :
 - chez l'enfant et l'adulte : 38 °C (100,4 °F)
 - ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne;
 - Apparition ou aggravation d'une toux;
 - Difficultés respiratoires;
 - Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.
- Ne sont pas en contact avec une personne qui a la COVID-19
- Ne sont pas allés à l'étranger dans les 14 derniers jours

Mesure 3 : Distanciation physique

Les mesures sont prises pour respecter une distance de 2 mètres entre les personnes en tout temps et dans la mesure du possible :

- Éviter les contacts physiques (accolades, poignées de main, etc.).
- Interdire les rassemblements
 - Former des sous-groupes, en respectant les ratios
 - Sous-groupes stables dans le temps (moniteurs et participants)
 - Les sous-groupes auront un lieu de rassemblement stable dans pour :
 - Les repas, collation à l'intérieur, en cas de pluie, période de repos, début et fin de journée;
 - L'emplacement sera communiqué avant le premier jour de camp pour que les jeunes y soient dirigés dès leur arrivée;
 - Réduire le nombre de tables et de chaises de façon à avoir le bon nombre;
 - Mettre en place des tables individuelles et s'assurer de la distance adéquate entre chacune;
 - Chaque moniteur a sa salle attitrée.
- Désinfecter les plateaux d'activités et le matériel entre chaque utilisation par un sous-groupe;
- Éviter les contacts entre les sous-groupes en établissant un horaire d'entraînement aux différents emplacements : champs pratique, verts de pratique coups roulés, vert pratique coups d'approche;
- Prévoir le sens des déplacements (champ de pratique, vert de pratique, salle à manger, parcours) pour empêcher les croisements face à face;
- Effectuer un placement adéquat des participants lors de l'explication des activités;
- Proposer des activités individuelles ou de groupe qui permettent d'espacer les participants;
- Utiliser des repères visuels (cônes) pour faciliter les bons espacements entre les participants.

Mesure 4 : Activités extérieures

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs.

Mesure 5 : Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus.

- Chaque participant doit avoir son équipement personnel.
- Éviter les jeux où il y a passation d'objets;
- Fournir une liste de concours et animation aux moniteurs;
- Interdire les jeux avec contacts délibérés ou systématiques ;
- Bonifier le code de vie face à la COVID-19. :
 - o S'assurer qu'il est signé de façon électronique par les parents et les enfants et qu'il est connu de tous;
 - o Y inclure les mesures disciplinaires si l'enfant n'est pas en mesure de respecter les mesures d'hygiène imposées;
 - o Les conséquences sont logiques et cohérentes et restent constantes dans leur application.
- Aucune tolérance pour les comportements suivants :
 - o Tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire
 - o Cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.
- Valoriser les bons comportements : instaurer un système d'émulation pour favoriser l'intégration des mesures d'hygiène.
- Convertir une salle en espace réservé exclusivement aux soins et au confinement

Mesure 6 : Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

- Désinfecter et/ou nettoyer le matériel, les structures et espaces selon les recommandations :
 - o Désinfecter le matériel manipulé par les participants (balles de pratique, cônes, ...) avant et après chaque utilisation.
 - o L'animateur est tenu de se laver les mains avant de distribuer le matériel.
 - o Retirer ou fermer ce qui est « libre-service » (ex. : le moniteur distribue les balles)
 - o Le matériel sera manipulé par un seul animateur lorsqu'il doit être transporté ou déplacé. Le même animateur ramassera et rangera le matériel.
 - o Favoriser, autant que possible, l'individualisation du matériel
 - o Créer une routine de désinfection.
 - o Créer des affiches plastifiées « À nettoyer » que l'on peut poser sur la porte d'un local ou sur un bac de matériel.
 - o Prévoir des bacs de matériel propre et un autre de matériel à désinfecter.
 - o Prévoir un « kit » de ménage pour chaque local avec tout le matériel nécessaire.
 - o Prévoir du matériel en double pour donner le temps de faire le nettoyage.
 - o Concevoir une activité de sensibilisation aux mesures sanitaires.

- Faire la promotion des mesures d'hygiène des mains en mettant à la disposition le matériel nécessaire : eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, papiers ou serviettes jetables, etc.
- Promouvoir la pratique de l'étiquette respiratoire :
 - o Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, utiliser des mouchoirs ou son coude replié, et se laver ensuite les mains.
 - o Utiliser des mouchoirs à usage unique.
 - o Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle et se laver les mains.
 - o Idéalement, utiliser des poubelles sans contact.
 - o Éviter de se toucher la bouche ou les yeux avec les mains.
- Il faut également mettre à l'horaire des routines d'hygiène strictes pour le lavage des mains. Voici quelques moments propices recommandés :
 - o À l'arrivée au camp;
 - o Au début et à la fin de chaque activité;
 - o Avant d'aller aux toilettes et immédiatement après;
 - o Avant les collations et les repas;

Mesure 7 : Respect des consignes d'isolement

Les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement. Elles ne doivent pas participer aux camps.

Les personnes qui sont considérées comme des contacts étroits d'un cas de COVID-19 ou qui reviennent d'un voyage doivent respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent. Elles ne doivent pas participer aux camps.

Mesure 8 : Aménagement du club de golf Montcalm

Chaque plateau ou salle et même certains endroits stratégiques offrent des dispositifs ou des moyens sanitaires :

- Les lavabos des salles de bains sont approvisionnés en savon et en papier essuie-mains.
- Des papiers-mouchoirs sont mis à disposition et jetés immédiatement après usage.
- Des poubelles sont disponibles

Mesure 9 : Procédures d'arrivée et de départ

- Les jeunes doivent rapporter leur équipement à tous les jours.